VOLET RESERVE A L'ADMINISTRATION

☐ Oui

CALCUL ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE

Date de contrôle : _____/ ____/

Autorisation nécessaire pour les travaux :

VERIFICATION PAR LA COMMUNE

Conformité à l'autorisation d'urbanisme :		□ Non	
Superficie des façades concernées :	m²		
CALCUL DE LA SUBVENTION			
Montant des travaux exécutés :		€	
Nature des travaux	Superficie / Nombre	Aide de la commune	TOTAL
Peintures	m² x	4,6 € =	
Peintures façades à colombages	m² x	9,2 € =	
Crépissage	m² x	4,6 € =	
Crépissage façades à colombages	m² x	9,2 € =	
Couverture	m² x	3,1 € =	
Fenêtres	Unités x	38,5 € =	
Paire de volets	Paires x	38,5 € =	
Porte extérieure	Unités x	77 € =	
Réfection de tous les éléments en	€ HT x	15 %	
pierre de taille		du coût de réfection =	
TOTAL (plafonné à 3.500 € par bâtiment)			
Dans sa délibération du 07 juin 20 subvention à 460 € pour le ravaleme		•	
à colombages.			
Montant de la subvention accordée	par la commune :		€
Fait et établi à ENTZHEIM , le	_//		
		Signature	:



☐ Non

COMMUNE D'ENTZHEIM

Demande de subvention

- Pour travaux de ravalement de façades
- Pour travaux de revalorisation du patrimoine bâti non protégé

Date de dépôt du dossier :/	ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE
CONDITION D'ELIGIBILITE: Par délibération du 7 juin 2012 le conseil municipal a décidé d'octroyer deux types de subventions pour des travaux effectués par des particuliers sur leur patrimoine bâti: Une subvention pour le ravalement des façades d'immeuble ouverts à tous les propriétaires dans la limite d'une demande tous les 10 ans. Une subvention permettant la valorisation du patrimoine bâti pour les bâtiments construits avant 1900 et situés dans un périmètre défini en accord avec le département. Merci de contacter la mairie afin de voir si vous êtes éligible.	 Certifie sur l'honneur que : Les renseignements portés sur la présente demande et sur les documents qui l'accompagnent sont exacts, Les travaux faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date de dépôt du dossier. M'engage à faire réaliser les travaux conformément au projet présenté et autorisé par le Maire si une telle autorisation est nécessaire, par des professionnels du bâtiment inscrits soit au registre du commerce, soit dans le répertoire des métiers et ne pas recourir à du travail clandestin ou dissimulé pour la réalisation des travaux.
IDENTITE DU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION ET SITUATION DE L'IMMEUBLE Nom, prénom :	Signature :
Ou personne morale et identité du représentant :	LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER
Adresse :	
Code Postal : Ville : N° de téléphone : Courriel : Adresse du bâtiment concerné par les travaux si différente :	Avant travaux : Plan de situation du bâtiment dans la commune Photos des façades concernées Devis détaillés par corps de métier. Les devis doivent impérativement faire apparaître la superficie des façades et des toitures concernées.
	☐ Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur

N.B : n'oubliez pas de transmettre au service urbanisme la déclaration attestant l'achèvement et la

conformité des travaux.

Les travaux faisant l'objet de la demande de subvention peuvent nécessiter l'obtention d'une autorisation d'urbanisme préalable. Le service de l'urbanisme pourra vous renseigner si votre projet est concerné ou non.

Attention : Vous ne devez pas commencer vos travaux avant le dépôt de la demande de l'autorisation d'urbanisme auprès de la commune.